

*Date de dépôt : 12 octobre 2011*

## **Réponse du Conseil d'Etat**

**à l'interpellation urgente écrite de Mme Céline Amaudruz :  
Comment l'Etat entend-il mettre un terme aux campements  
sauvages et à la pollution des milieux naturels par les Roms et  
autres populations errantes ?**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 23 septembre 2011, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

*Genève, contrairement aux autres cantons suisses, est devenue le point de chute des populations errantes venant d'Europe de l'Est. Notre canton, n'ayant pas su ou pas voulu appliquer correctement les dispositions de l'accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) de même que les dispositions fédérales en matière de séjour et d'établissement des étrangers, a vu l'effectif des populations errantes croître. A l'inertie étatique, vient s'ajouter le soutien matériel apporté par certaines communes qui offrent un hébergement gracieux à ces personnes.*

*L'application singulière des normes voulues par le Peuple et les prestations fournies aux Roms et aux populations errantes résonnent pour ces individus comme un encouragement à poursuivre leur séjour illégal bien qu'ils ne soient pas en mesure de subvenir aux besoins matériels de leur séjour dans notre pays.*

*Une nouvelle preuve que ces personnes ressortissantes d'Etats parties à l'ALCP ne disposent pas des ressources nécessaires pour leur séjour, et que, de ce fait, leur séjour est illégal, est apportée par la multiplication des campements sauvages aux quatre coins du canton. L'installation desdits campements se faisant principalement en zone de verdure et de délaissement ou en zone de bois et forêts, la question du respect de l'environnement revêt toute son importance. En l'espèce, ces populations errantes se moquent éperdument du respect du milieu naturel, lequel se mue progressivement en*

*décharge : matelas pouilleux, meubles soustraits des points de ramassage, excréments humains et autres déchets sont déposés au milieu de la verdure. De telles pratiques, extrêmement dommageables à l'image de la Genève internationale, vident par ailleurs de son sens la loi sur la gestion des déchets (LGD) (L 120) qui interdit d'éliminer ou de déposer des déchets hors des installations publiques ou privées autorisées par le département. En 2009, pas moins de 20 tonnes de déchets disséminés par des Roms dans la nature avaient été enlevées par la voirie.*

**Ma question est la suivante :**

*Suite à la réapparition des campements sauvages à Genève, quelles actions le Conseil d'Etat entend-il mener pour mettre un terme à cette pratique dommageable à l'environnement ?*

Je remercie le Conseil d'Etat pour sa réponse.

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Depuis trois ans, tous les quinze jours au minimum, en fonction des disponibilités, la gendarmerie initie et conduit des opérations de nettoyage des campements sauvages. Elle fait appel à la voirie ainsi qu'aux agents de police municipale (APM). Chaque opération comprend deux gendarmes, deux APM et quatre à cinq employés de la voirie et permet de collecter entre deux à quatre tonnes de déchets dans trois camions.

Ces opérations pourraient prochainement impliquer des gardes-faune et du personnel des services des espaces verts, de la sécurité et de l'espace publics ainsi que du génie civile de la Ville de Genève.

La police a en effet pris conscience de l'impact des campements sur l'environnement, ainsi que des risques encourus par les Roms eux-mêmes à certains endroits.

Il est également prévu de disposer des obstacles physiques (grillages, grosses pierres, etc.) aux endroits où des campements sauvages sont susceptibles d'être établis. Dix-huit lieux de campement ont été répertoriés. Les dispositifs en question ayant un coût et nécessitant parfois des travaux dans des zones difficiles d'accès sont encore au stade de projet.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Anja WYDEN GUELPA

Le président :  
Mark MULLER